BULLETIN DE LA SOCIETE DES HISTORIENS DU THEATRE

PARAISSANT SIX FOIS PAR AN

N° 4 JUILLET 1933

SOMMAIRE

Pour le prochain congrès des sociétés savantes.

La moralité des comédiens de Nantes au XVIII[e] siècle (R. Lebègue).

Chronique.

La Comédie italienne et les journées révolutionnaires (*suite*) (L. Chancerel).

Le théâtre du Havre pendant la Révolution (J. Lescale).

Questions et réponses.

PARIS, LIBRAIRIE E. DROZ 25, RUE DE TOURNON

La Société des Historiens du Théâtre fait appel à toutes les personnes s'intéressant au passé de la vie théâtrale, sous quelque forme que ce soit. La cotisation annuelle est de 100 francs (français) pour les *membres bienfaiteurs*, 50 francs pour les *membres fondateurs*, 20 francs pour les *membres adhérents*.

Les cotisations doivent être adressées au trésorier de la Société, 25, rue de Tournon, Paris, VI^{e} ; Compte postal : Paris 1699-87. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Fuchs, secrétaire, 7, rue Edmond-Guillout, Paris, XV^{e}.

Correspondant pour la Belgique : M. Henri Liebrecht, 8, boul. de Dixmude. Bruxelles.

L'Assemblée générale de la Société aura lieu dans le courant de novembre à Paris. La date exacte sera indiquée dans le n^{o} 5, qui paraîtra en octobre.

BULLETIN DE LA SOCIETE
DES HISTORIENS DU THEATRE

PARAISSANT SIX FOIS PAR AN

° 4 JUILLET 1933

POUR LE PROCHAIN CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Pourquoi le Comité des Travaux historiques n'a-t-il reçu, pour le Congrès de Toulouse, aucune communication relative aux théâtres de province? Serait-il vrai qu'on ne s'intéresse plus comme autrefois à l'art dramatique? Faudrait-il incriminer la concurrence du cinéma? Cette explication nous a été proposée, mais elle ne paraît guère satisfaisante.

Il y a quelque trente ans, cette concurrence n'était pas encore redoutable ; déjà cependant le zèle des travailleurs se refroidissait ; une liste des travaux actuellement publiés le démontrerait. D'autre part, on pourrait aller moins volontiers au théâtre *aujourd'hui* et reconnaître que la vie théâtrale *d'autrefois* mérite d'être connue. Mais cette histoire d'un amusement ne serait-elle pas regardée comme un sujet trop mince et trop frivole, bon tout au plus à fournir des anecdotes, un peu scabreuses parfois, d'histoire locale?

Nous ne saurions trop combattre cette erreur : les faits qu'il s'agit d'étudier sont les manifestations particulières

d'un phénomène général de grande importance. Rappelons une fois de plus, et ce ne sera pas la dernière, que l'histoire théâtrale n'est pas exclusivement l'histoire de la littérature dramatique, ni celle des techniques de la scène, mais encore l'histoire des conditions économiques, sociales, politiques, dans lesquelles le théâtre a dû vivre, l'histoire des mouvements d'opinion qu'il a pu déterminer, ou manifester, ou amplifier par sa publicité. La matière, on le voit, ne manquera pas de sitôt.

Mais les documents? Reconnaissons qu'il n'est pas toujours facile de les découvrir. Bien des villes ne mentionnent le passage des comédiens qu'au milieu des incidents multiples de la police quotidienne, tapage nocturne, vente à faux poids ou contraventions de voirie ; quand l'hospice ou quelque institution charitable perçoit un droit des pauvres, cette recette accidentelle risque de passer inaperçue au milieu d'autres plus importantes et plus régulières. Comment retrouver, dans la masse des minutes notariales, les baux et marchés passés par les directeurs? Ou bien, dans les innombrables registres paroissiaux, le baptême des enfants de comédiens, les renonciations faites soit avant le mariage, soit à l'article de la mort ? Car ces comédiens de province tenaient bien plus qu'on ne croit d'ordinaire à ce que leur union fût bénie, ou que leur corps ne fût pas jeté à la fosse des suppliciés.

Voilà quelques-unes des sources qu'il faudrait essayer d'exploiter méthodiquement, malgré les difficultés indéniables. Tous les indices, quelle que soit leur apparente pauvreté, méritent qu'on les recueille et qu'on les fasse largement connaître. Rien de plus légitime que de vouloir réserver à ses compatriotes immédiats la primeur de ses trouvailles ; mais que cet amour, respectable, de la petite patrie, ne soit pas exclusif. Les comédiens ont toujours été

fort mobiles : on ne peut arriver à bien les connaître qu'en les suivant à la piste à travers tout le pays.

Ces recherches d'histoire locale des théâtres sont donc par excellence matière de congrès : elles ne peuvent prendre tout leur sens, donner tous leurs résultats, prouver tout leur intérêt, que par la confrontation et l'échange des renseignements recueillis. Ce désir d'établir la liaison fut à l'origine même de notre société ; aussi ne peut-elle se contenter d'adresser aux chercheurs un appel, si pressant qu'il soit, pour que la question posée par le Comité des Travaux historiques ne reste pas sans réponse l'année prochaine. Nous voudrions essayer de provoquer dès maintenant les efforts nécessaires.

Dans ce but, nous donnons aujourd'hui quelques spécimens de documents utiles à connaître et d'enquêtes à faire dans des villes où la vie théâtrale n'a jamais été étudiée, à notre connaissance du moins. Puisse l'exemple de nos amis qui nous firent libéralement part des fruits de leurs recherches susciter par tout le pays de nouvelles bonnes volontés!

LA MORALITÉ DES COMÉDIENS DE NANTES AU XVIII[e] SIÈCLE

En 1725, comme le nombre des enfants trouvés augmentait sans cesse à Nantes et qu'ils grevaient lourdement le budget de l'hospice, un arrêt de la Cour prescrivit aux Nantaises qui seraient séduites ou violées de déclarer leur grossesse. Les archives municipales de Nantes possèdent treize registres de « déclarations de grossesse des filles et femmes sans maris » (GG 746-758) ; les premières sont de 1725, les dernières de 1789. Le nom du séducteur est généralement suivi de l'une de ces formules : *qui l'avait abusée sous promesse de mariage..., sous pro-*

messe de l'aider et de ne la point abandonner..., et de ne la laisser point manquer..., et avoir soin d'elle... Quelques femmes avouent que ce fut *sans aucune promesse* ou *sous promesse de la récompense.* Celles qui peuvent signer sont une faible minorité.

Les séducteurs sont, pour la plupart, des soldats (Vive l'Amour, Jolie Fleur, etc.), des marins, des domestiques, et des membres du personnel théâtral. Dans l'inventaire qui a été publié en 1919, je relève les noms de Camardo, musicien au concert (1738), François Aubert, comédien (1739) ; François Grenier, premier violon de la Comédie (1741), Jacques Imbergue, faisant partie d'une troupe de sauteurs (1743) ; Matterre, machiniste (1744) ; Louis Cadet Guillou, danseur de la troupe de Hus (1747) ; Meunier, musicien de la troupe de Deshayes, à La Rochelle (1750) ; Barrière, comédien de la troupe de Devals (1755) ; Chambault, mêmes fonctions (1757) ; Charles Grouin, machiniste (1775) ; le comédien Vidini (1783).

Parmi les femmes, nous rencontrons surtout des servantes (en particulier des négresses, esclaves ou libres), des lingères et des comédiennes. Sont comédiennes : Marie-Angélique Pezé, de la troupe de Meriac, fille du défunt comédien Jacques-François Pezé (1754, l'amant est un musicien) ; Marie Souliers, dix-neuf ans (1777, l'amant est le marquis de Cadouche, capitaine de cavalerie) ; Marie-Augustine Finet, dix-sept ans, qui vient de s'engager à Bruxelles pour jouer la comédie (1778) ; Marie-Jeanne-Baptiste de Morancourt, séparée depuis six ans de son mari, le comédien Édouard des Rozée (1783, l'amant est un volontaire de la marine, à Lorient) ; la demoiselle Guérin, première chanteuse, et la dame Destival (1783) ; la demoiselle Marchand (1787).

Les servantes des comédiens sont particulièrement exposées, à en juger par cette liste : servantes d'Aubert (1739), de Foulque, séduite par le premier violon (1741) ; de Hus l'aîné, séduite par un machiniste (1744) ; de M^lle^ Chambault, séduite à Saint-Malo où se trouvait la troupe de Devals (1757) ; de M^lle^ Pezé (1773), de M^lle^ du Belloy, séduite par le cuisinier du comédien Beauval (1773) ; de M^lle^ Verdier (1788).

Signalons enfin la fille de Lavoye Dumont, comédien du roi à Paris (1755).

Il serait intéressant de savoir si d'autres villes ont conservé des registres analogues et quelle place y tient le monde du théâtre.

Dans les registres de Nantes, une seule déclaration est circonstanciée ; elle émane d'une servante, qui affirme avoir été violée par son maître, le comédien Aubert, alors que sa femme et lui se rendaient de Nantes

à Rennes. Nous la reproduisons en ajoutant la ponctuation et les accents :

« ... Le second jour de leur route, la dite Meunier estante à cheval derrière ledit Aubert, qui suivoit de loin la litière où estoit sa femme, ledit Aubert fit descendre ladite Meunier, qui n'etoit pas à son aize, sous prétexte de l'accommoder mieux et de lui soutenir les pieds avec des cordes ; que, pour descendre, elle se jetta de bonne fois *(sic)* entre les bras dudit Aubert, qui lui tendoit les siens, lequel profita de cet instant pour la saizir avec avantage, et la renversa sur un fossé, lui mist la main sur la bouche pour étouffer les cris qu'elle faisoit, l'obligeant par cette manière et par différantes menaces à souffrir les effets de sa brutalité. Ayant assoupy *(sic)* sa passion, tentost il lui faisoit des menaces et tentost des promesses pour l'engager d'essuier ses pleurs et de ne rien dire et de remonter derrière lui ; ce qu'elle fit. Qu'estante arrivée à Rennes, ledit Aubert la poursuivoit tousjours dans les moments où ilz se trouvoient seuls ; que l'après midi d'un jour estante dans la chambre il la prist et la renversa sur un lit [*en interligne :* eut compagnie charnelle avec elle], lui promettant de ne la jamais laisser manquer et de l'assister s'il lui arrivoit quelque chose de la journée de leur voyage, dont elle estoit tousjours inquiette et dont elle lui faisoit tousjours des reproches. Que, ladite femme Aubert estante arrivée à la maison dès le mesme soir, elle la tira en particulier et lui dist ce qui lui estoit arrivé et les viollences de son mary, la priant d'y remédier et de pourvoir à sa seureté. Que ladite femme Aubert parut lui savoir gré de l'avoir avertie et promist de parler à son mary de la bonne façon. Que le landemain au soir ladite femme Aubert demanda à son mary s'il partoit en carosse [*courte lacune*], que ce n'estoit pas pour elle, mais pour quelqu'autre, ladite Meunier fut fort surprise, lors que ledit Aubert lui [*courte lacune*] dit que sa femme ne voulloit pas qu'elle restast davantage à la maison, qu'elle n'y rentreroit mesme pas tendis qu'elle-mesme seroit chez eux, et qu'il estoit inutil qu'elle voulust attendre sadite femme pour lui parler. Que sur les reproches qu'elle Meunier fit audit Aubert, il luy dist d'aller de sa part chez la nommée Beslisle, balayeuse du théâtre, laquelle la recevroit et par qui il lui feroit donner ce qu'elle auroit besoin. Qu'elle fut quinze jours chez ladite Beslisle, après lequel temps le sieur Aubert et femme la firent menasser que, si elle ne quittoit la ville, ilz la feroient prandre et enfermer ; que, si au contraire elle vouloit retourner chez elle, ilz lui feroient donner dequoy faire son voyage et s'obligeroient de faire recevoir l'enfent dont elle est enceinte à l'hôpital d'Orléans, et lui fourniroient dequoy s'y rendre pour accoucher lors

qu'il seroit temps. Ladite Meunier partit de Rennes par le carosse de Nantes, et le sieur Aubert et femme payèrent au cocher ce qu'il faillut. Il lui donnèrent trois lettres qu'elle a encore, l'une pour Nantes pour recevoir six livres pour se conduire, l'autre pour Angers pour recevoir pareille somme, et l'autre pour Tours pour y recevoir aussi six livres pour ariver chez elle, où lesdits Aubert et femme devoient lui faire toucher quelque chose de temps en temps jusques au terme fatal, qu'elle devoit aller accoucher audit Orléans. Mais le sieur Poitevin auquel estoit adressé *(sic)* la première lettre n'ayant point voulu donner d'argent, ladite Meunier n'ayant pas le sol a esté obligée de rester en cette ville de Nantes, où ledit sieur Poitevin et femme l'ont logée jusques à ce qu'elle ne *(sic)* soit entrée en condition chez le sieur et dame Le Mintier, où elle est à présent ru *(sic)* du Moulin. Que l'enfent dont elle est enceinte est du fait dudit Aubert, et ne pouvoit dire présentement où elle pourra faire ses couches. Qu'elle en donnera avis quelque temps avant d'accoucher [*en interligne :* et réserve à suivre ses droits comme elle verra]. »

R. Lebègue.

CHRONIQUE

NOTRE BIBLIOTHÈQUE. — Le premier volume de la Bibliothèque de la Société des Historiens du Théâtre a été mis en vente dans le courant de mai, c'est l'*Histoire de la mise en scène dans le Théâtre français, de 1600 à 1657*, par Mlle S. Wilma Holsboer, docteur de l'Université de Paris.

Dans ce volume in-8°, de 336 pages, Mlle Holsboer a rassemblé avec soin toutes les indications qui nous permettent de nous représenter les conditions matérielles de la réalisation scénique pendant la première moitié du XVIIe siècle, jusqu'à l'*Andromède* de Corneille. Trente-deux reproductions, fort réussies, de documents originaux, décors et costumes, illustrent cette intéressante collection de textes et de témoignages ; un appendice d'une quarantaine de pages nous donne, entre autres, de précieux extraits d'ouvrages italiens du temps sur la décoration et la machinerie (Seb. Serlio, *Le second Livre de Perspective*, mis en langue françoise par Jehan Martin, 1545 ; Nic. Sabattini, *Practica di fabricar scene e machine ne teatri*, Ravenne, 1638. Pour ce dernier, Mlle H. donne

les titres de tous les chapitres et d'abondants extraits des plus importants).

Tous les curieux d'histoire théâtrale applaudiront de grand cœur au jugement de la Faculté des Lettres, qui a décerné à l'auteur le titre de Docteur de l'Université, avec « Mention très honorable ». Mlle Holsboer mérite une place distinguée parmi ceux qui se sont efforcés de faire quelque lumière sur la technique de la scène à l'heure où naissent la comédie et la tragédie classiques. Louons-la, en particulier, de n'avoir pas dédaigné les humbles troupes de province, d'avoir insisté sur la grosse question, si souvent négligée, de l'emploi du masque ; mais louons-la surtout de la scrupuleuse prudence dont elle fait preuve en mainte occasion, se bornant à citer les témoignages et se refusant à conclure. Après elle, et grâce à elle, d'autres pourront aller plus avant et se montrer plus hardis ; mais dans l'état, fort imparfait, de nos connaissances, cette réserve est une preuve du meilleur esprit scientifique.

Après la belle thèse de M. J. Fransen, voici encore un travail de haute valeur consacré à notre théâtre par une jeune érudite hollandaise. Cette sympathie que les Pays-Bas témoignent aux choses de France a de quoi nous toucher ; c'est pour notre Société un heureux présage que d'inaugurer sa collection par un tel livre.

EXPOSITIONS PARISIENNES. — De mai à octobre, les salles du Musée Galliéra seront consacrées à *L'Art décoratif au Théâtre et dans la Musique*. Ensemble documentaire de premier ordre sur les différentes écoles de décoration théâtrale pendant ces vingt ou vingt-cinq dernières années. Du réalisme attardé jusqu'au symbolisme le plus audacieusement géométrique, toutes les tendances sont représentées. On a, dans l'ensemble, l'impression d'un effort à peu près général vers la simplification. A rapprocher les maquettes de M. P.-J. Delbos pour la farce du *Pendu dépendu*, ou pour *Saint Félix et ses pommes de terre*, et celles de M. M. Denis pour la *Légende de saint Christophe*, de M. A. Boll pour *Guercœur*, on voit combien a été profonde l'influence de M. J. Copeau et de ses disciples. On la constate même dans les milieux les plus réfractaires à l'esthétique du Vieux Colombier.

A cet effort de simplification correspond un mouvement de retour aux origines. L'art de M. L. Bakst *(La Belle au Bois Dormant)*, de M. A. Benois *(Pavillon d'Armide)*, de M. M. Dethomas *(Pavillon indien, Don Giovanni, L'Enfant et les Sortilèges)* s'apparente visiblement à celui du XVIIIe siècle ou de la fin du XVIIe ; M. S. Lissim remonte jusqu'à Mahelot et renouvelle pour *Hamlet* le décor à compartiments.

Les costumes dessinés par M. H. Brochet pour les Compagnons de Jeux et pour les Compagnons de Notre-Dame, de M. L. Coutaud pour le *Palais des Papes*, reviennent, avec un goût très sûr et sans nulle affectation d'archaïsme, à la simplicité voulue de l'imagerie, tandis que M. I. Bilibine nous rend la fantaisie un peu barbare, mais si riche! de l'ancien art russe. La comédie, la farce plutôt, emprunte sans scrupule à Guignol, avec un peu d'outrance parfois ; tel costume du « Théâtre d'Arlequin », tel masque des Comédiens Routiers, auraient fourni de bons exemples d'une bouffonnerie un peu moins appuyée et tout aussi joyeuse. Mais les masques et costumes d'animaux, du Bousier de M. G. Vakalo *(La Paix)* au Renard drolatiquement bigot de M. M. Larionov, sont irrésistibles et dans la meilleure tradition des vieux bestiaires.

Dans le minuscule foyer du Cirque Médrano, très intéressante *Exposition du Cirque :* affiches, programmes, photographies, dessins, portraits, caricatures, souvenirs de toutes sortes, font revivre le Cirque des Champs-Élysées, Barnum, Buffalo, le Nouveau Cirque et sa piscine, Molier et ses acrobates mondains. Plusieurs toiles d'une réelle valeur documentaire retracent la vie des forains, une curieuse collection de figurines de plomb nous rend la mise en scène des pantomimes de l'Hippodrome. Trois vitrines de livres relatifs au Cirque (romans, biographies, ouvrages techniques) feront pâlir d'envie plus d'un bibliophile.

Ici, nous croyons trop à l'étroite parenté du travail de la piste et du jeu de la scène pour ne pas applaudir et signaler ce bel ensemble à l'attention de nos amis. Regrettons toutefois l'absence de catalogue : cette exposition méritait qu'un souvenir subsistât quand elle aura disparu.

M. F.

LE MIRACLE DE THÉOPHILE A LA SORBONNE. — Les 7, 8 et 10 mai, un groupe d'étudiants, élèves de M. Gustave Cohen, ont représenté, dans la salle Louis Liard, le *Miracle de Théophile*, en une adaptation modernisée tout spécialement par leur maître. Le succès fut tel qu'il fallut donner quatre représentations, alors qu'on n'en prévoyait primitivement que trois.

Ce spectacle, qui renouvelle avec bonheur la tradition des représentations d'*escholiers*, fut monté avec la gracieuse collaboration des « Comédiens Routiers » que dirige notre confrère, M. Léon Chancerel ; après le drame sérieux, ils donnèrent, selon le vieil usage, une farce, leur impayable *Chaudronnier*.

Le public a pu de la sorte apprécier — car elles se firent valoir l'une par l'autre — deux méthodes bien différentes, mais également légitimes, de résurrection : celle des Routiers, plus libres, plus occupés du « jeu », mais bien « moyen âge » en esprit, conservant toute la verve drue et saine de la comédie primitive ; celle des étudiants, plus soucieux de respecter un texte littéraire et d'être à la fois acteurs et historiens.

La tentative était neuve, hardie, non sans risques : des juges difficiles ont dû reconnaître que ces acteurs bénévoles savaient traduire, faire passer dans la salle, ce qu'il y a d'éternelle émotion humaine dans ce drame de l'ambitieux tenté, puis déçu, mais sauvé par la pensée haute et pure qui reste en lui.

M. G. Cohen avait étudié durant l'hiver le vieux *Miracle*, et c'est ainsi que ses disciples éprouvèrent le désir de le faire revivre sur la scène ; leur reconnaissance pouvait-elle rendre à la science et au talent de leur maître un hommage plus délicat?

LA COMÉDIE ITALIENNE ET LES JOURNÉES RÉVOLUTIONNAIRES

(Suite — Voir n° 1, p. 13)

Mardi 21 juin (1791). — « Relâche à cause du départ du Roi et de toute la famille Royale ».

Mercredi 22 juin. — « Relâche. Même cause ».

Jeudi 23 juin. — « Relâche pour la Fête-Dieu ».

Samedi 25 juin. — « Jour de l'arrivée du Roi et de la Famille Royale à Paris. On a ouvert le spectacle, mais comme il n'y avait que trois secondes et quatre parterres, on a fait fermer ».

11 juillet. — « Relâche à cause de la translation de Voltaire à Sainte-Geneviève ».

15 juillet. — *L'Amant Statue, Zémire et Azor.* « Nota. Au 2e acte de Zémire le peuple est venu faire cesser le spectacle ».

(C'était le début de l'agitation qui devait aboutir, le surlendemain, à la fusillade du Champ-de-Mars. La recette du 15 avait été exceptionnellement faible : 424 l. 16 s.)

8 octobre. — « Le Roi, la Reine, le Dauphin, Mme Royale et Mme Elisabeth présents au spectacle en grande loge ».

(La Législative venait de se réunir le 1er octobre. La Reine, le Dauphin et Mme Royale reparurent pour la dernière fois à la Comédie-Italienne le 20 février suivant.)

22 juillet (1792). — « Relâche, à cause de la proclamation du danger de la Patrie et de l'Amphithéâtre sur la place de la Comédie pour l'enrôlement ».

Lundi 23 juillet. — « On a ouvert à 6 heures et commencé à 7 heures et demie à cause du 2e jour de l'enrôlement ». Recettes : 924 l.

10 août. — « Grande Révolution dans tout Paris. Le Roy suspendu provisoirement de ses pouvoirs, grand combat entre les Suisses et les patriotes, ce qui occasionna la fermeture de tous les spectacles ».

17 août. — « Réouverture des spectacles. Au bénéfice des veuves, orphelins et blessés à la journée du 10 de ce mois en défendant la cause de la liberté ». Recettes : 1.963 l.

2 septembre. — « On avait affiché les *Deux Petits Savoyards* et les *Trois Sultanes*. A 2 heures, on sonna le tocsin, on battit la générale pour publier l'alarme. Verdun fut pris par l'ennemi ; on ferme les barrières. Sur les 5 heures, on déchira les affiches et le théâtre fut fermé pendant quinze jours ».

Mardi 11 décembre. — « Ce jour le ci-devant Roy a été à la Convention Nationale. Il a passé sur le Boulevard de la Comédie à 2 heures. Comme les citoyens armés sont restés à leurs postes pour son passage retournant au Temple à 7 heures, qu'à l'ouverture de la porte du spectacle... il ne s'est présenté personne, on a fait relâche et posé des collettes : « Relâche, tous les citoyens comédiens et musiciens étant tous à leurs sections ».

Lundi 14 janvier (1793). — « Relâche par ordre de la Commune ».

21 janvier. — *L'Amant jaloux, L'Ami de la Maison*. Recettes : 557 l.

24 janvier. — « Relâche par ordre pour le service du citoyen Saint-Fargeau auquel toute la Convention a assisté ».

23 février. — *Le Pelletier de Saint Fargeau*, trait historique en 2 actes avec ariettes de MM. Dantilly et Blasius. Recettes : 1.659 l.

8 mars. — *L'Ami de la Maison, Renaud d'Ast*. Recettes : 491 l. « Nota.

Au 2e acte de *L'Ami de la Maison* il est venu des ordres pour fermer le spectacle sur-le-champ ».

9 mars. — « Relâche par ordre de la Municipalité ».

(Rappelons que le Tribunal révolutionnaire fut institué le lendemain 10 mars.)

31 mai. — « Relâche à cause de la prise des armes par toutes les sections de la Ville de Paris pour la révolution nommée du 31 mai » (Chute des Girondins).

1er juin. — Première de *L'Amant jaloux*, deuxième de *Clarice et Belton*. « Comme on finissait le premier acte de cette dernière pièce, la générale a battu et le spectacle a cessé ». Recettes : 492 l.

2, 3 et 4 juin. — « Relâche par suite de la révolution du 31 mai dernier ».

A partir du 21 novembre 1793, les Comédiens Italiens adoptèrent le calendrier républicain :

Primidi 1er frimaire de l'an II de la République Une et Indivisible.

Sextidi 6 nivôse (26 déc.). — « Gratis, en réjouissance de la prise de Toulon ».

3 pluviôse (22 janv.). — « Gratis pour l'anniversaire de la mort du Tiran ».

19 prairial (7 juin). — « Relâche à cause de la préparation pour la Fête de l'Etre Suprême ».

20 prairial. — « Ce jour on a célébré au Palais National la Fête de l'Etre Suprême ; le spectacle n'a commencé qu'à 7 heures du soir ».

15 messidor (4 juillet). — Sur l'affiche on a mis :

« Les auteurs d'*Agricole Viala* à leurs concitoyens : La représentation d'*Agricole Viala* offerte au peuple pour aujourd'hui dans l'affiche d'hier demande un jour de retard pour rendre plus digne du peuple l'ouvrage qui sera représenté devant lui ».

16 messidor. — « Pour le peuple, en réjouissance des victoires remportées par les armées de la République ».

Deuxième d'*Agricole Viala* précédé des *Petits Savoyards* et de l'*Intérieur d'un Ménage républicain*. Ouvert à 3 heures, commencé à 4 heures.

25 messidor (14 juillet). — « Joye du peuple. Gratis ».

Decadi 10 thermidor (28 juillet). — « Relâche. On avait affiché pour commencer à 7 heures du soir, à cause de la fête de l'inauguration, au

Panthéon, des cendres des deux jeunes martyrs de la liberté, Viala et Barra. On devait donner *Joseph Barra* et *Agricole Viala*, spectacle qui n'a pas eu lieu à cause de l'exécution des conspirateurs et autres ».

14 fructidor (31 août). — « Relâche à cause du désastre qu'a produit l'explosion des moulins à poudre et magasins de la plaine de Grenelle à 7 h. 15 du matin ».

15 fructidor. — « Le produit de cette représentation (1.751 l.) sera destiné à concourir au soulagement des infortunés compris dans le désastre d'hier ».

1er prairial an III (20 mai 1795). — On avait affiché *Blaise et Babet* et *Azémia*, mais à environ 9 h. 30, 10 heures, on a battu la générale pour que tous les citoyens se rendissent en armes à la section et à la Convention Nationale pour y contenir les factions du faubourg Saint-Antoine. Il y a eu relâche ».

2 prairial. — « Relâche pour le même motif ».

L. CHANCEREL.

LE THÉATRE DU HAVRE PENDANT LA RÉVOLUTION

(Arch. Mun. du Havre, R 34)

Supplique d'Honoré Bourdon de Neuville et de Marguerite Brunet de Montansier pour que la *concession du privilège des spectacles du Havre* à eux accordée le 6 déc. 1784 soit enregistrée sur les registres municipaux. — Signé *Derville*, directeur des spectacles représentant les deux entrepreneurs ci-dessus (21 déc. 1789).

Projet de règlement du Théâtre, soumis par Honoré Bourdon aux autorités « pour prévenir le désordres qui pourraient avoir lieu, soit par l'inconduite de quelques sujets de sa troupe ou par la négligence de quelques gagistes ou autres attachés audit spectacle ». [Il ne s'agit guère dans ce projet que d'amendes à infliger aux acteurs et autres membres du personnel qui témoignent de mauvaise volonté] (sans date).

Copie de la Délibération du Corps Munic. de Rouen accordant continuation de son privilège au sieur Molé (21 juin 1790) et *lettre d'envoi de cette copie* par un sieur Ribard à un officier municipal du Havre, Hérou lt présentant la délibération comme modèle à suivre. [La Délibération con-

tient des détails sur le privilège accordé à Molé. — La lettre signale que deux représentants de la municipalité havraise assistent en écharpe aux représentations, gratuitement bien entendu, ce qui n'est guère avantageux pour le directeur : à Rouen, les membres de la municipalité qui aiment le théâtre y vont en payant, « comme tout le monde »] (23 juillet 1790).

Dénonciation de plusieurs citoyens (Le Picquier, Degaulle, de Martonne, Bailleul, etc.). — « Nous avons l'honneur de vous dénoncer le spectacle de ce jour comme contraire à l'esprit de la Révolution qui régénère la France. *Richard Cœur-de-Lion*, opéra odieux depuis l'orgie de Versailles, devrait être proscrit du théâtre de la Nation jusqu'après la perfection de notre Constitution. *Le District du Village* est la critique la plus insidieuse de l'établissement des districts et des municipalités. Ne permettez pas qu'on joue une pièce qui compromet le respect et la subordination due aux nouvelles administrations. Nous nous en rapportons au jugement de MM. Piel et Morel, qui ont assisté à la première représentation : elle fut sifflée par les bons citoyens. Nous pensons que ces représentations peuvent compromettre la tranquillité publique et nous vous prions de donner des ordres pour que le spectacle annoncé soit changé » (29 août 1790).

Réponse d'Honoré Bourdon. — « Le Théâtre est tellement embarrassé, qu'il est physiquement impossible de le disposer pour donner ce soir *La Caravane*. Tous les sujets étant absents, il ne m'est pas moins impossible de déterminer sur-le-champ la pièce que je substituerai à celle de *Richard*. Je vous supplie donc, Messieurs, de ne pas trouver mauvais que je n'annonce le changement de spectacle qu'à la levée du rideau. Rien n'empêche de donner *Les Deux Tuteurs ;* on commencera par cette pièce, et pendant qu'elle se jouera, je pourvoirai aux moyens d'en donner une seconde de trois actes à la place de *Richard* » (même jour).

Supplique de Charles-Antoine Bourdon, demandant confirmation de son privilège (qui doit expirer en 1821) et *délibération du Corps Munic.* — Ch.-A. Bourdon se fonde sur la cession qui lui a été faite par Honoré Bourdon et la Montansier et sur les frais entraînés par l'édification de la nouvelle salle (terminée le 1er septembre 1790). Il signale le tort que lui font les forains, et cite le privilège accordé à Molé par Rouen. — Les Autorités, avant de faire droit à sa demande, exigent la preuve de la cession. Puis on lui accorde son privilège, sauf pour ce qui est des petits spectacles (21 sept. 1790).

Proclamation de la Police munic. relative aux spectacles de la ville.

[Exemples des dispositions prévues : Aucun acteur ne pourra adresser la parole aux spectateurs ni lire « aucuns billets, papiers ou lettres jetés sur le théâtre ou qui lui seraient parvenus d'une autre manière ». — Aucun spectateur ne pourra interrompre les acteurs. — Les Directeurs devront commencer à 5 h. 30 précises et raccourcir les entr'actes. — Les Acteurs qui retarderont l'heure d'ouverture seront punis de détention. — « Il est du devoir et de l'intérêt des directeurs de satisfaire le public. En conséquence, ils veilleront à ce que les acteurs apportent le plus grand soin dans l'étude de leurs rôles et dans la manière de les rendre ».

En marge de cette « proclamation » qui a l'air d'être un brouillon, quelques observations : « Que l'on n'y siffle pas..., que les particuliers puissent avoir leur chapeau entre les pièces..., que le lustre soit bien illuminé..., les représentations seront finies à 9 heures » ; — citation de l'art. 7 du décret de janv. 1791 ; — citation d'une déclaration du 4 avr. 1641, défendant expressément aux comédiens de représenter « aucunes actions malhonnêtes ni d'user d'aucunes paroles lascives ou à double entente qui puissent blesser l'honnêteté publique »] (4 sept. 1790).

Lettre de M. de Boisgelin, colonel du rég. de Béarn à la Munic. pour lui annoncer qu'il met à sa disposition un sergent, un caporal et quatre grenadiers pour assurer la police (16 avril 1791).

Lettre du même : on lui a demandé la musique pour *Le Baron de Trinque* (sic) : « elle ira sur le théâtre ; je viens d'ordonner la répétition de la marche de Henri IV avec le *Ça ira ;* on les jouera ». Cela vaudra mieux que d'attendre que le public demande « le fameux air si chéri » (30 avril 1791).

(A suivre). J. Lescale.

QUESTIONS ET RÉPONSES

A propos de Fenouillot de Falbaire, M. Pinasseau nous signale le dossier n° 133 (Fabre d'Olivet) de la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme, en particulier deux notes de la main de M^lle^ Fabre d'Olivet, petite-nièce de « l'honnête criminel ».

M. Pinasseau désirerait prendre connaissance d'une « pièce héroï-comique, mêlée de musique et de vaudevilles », *Le Génie de la Nation,* de Fabre l'Olivet, représentée le 25 août 1789 sur un théâtre des bou-

levards. La pièce a-t-elle été imprimée en 1789 ; en existe-t-il d'autres manuscrits que ceux de la collection Soleines à la Bibliothèque nationale?

Mlle Pereyra, secrétaire adjointe de la Société française de Musicologie, demande où elle pourrait trouver les livrets des pièces et divertissements mis en musique de 1762 à 1789 par François Beck, chef d'orchestre du Grand-Théâtre de Bordeaux. Les Bibliothèques de l'Opéra, de l'Arsenal et la Collection Rondel n'en possèdent que quelques-uns.

Voici, par ordre alphabétique, l'indication de recherches précises qui offriraient quelques chances de succès dans des villes où l'histoire du théâtre n'a pas été faite :

ARLES. — Trouve-t-on dans les registres municipaux (délibérations ou police) ou dans quelque autre dossier la trace des troupes suivantes :

1° Celle de Joseph Dupuis, bourgeois de Lyon, titulaire du privilège d'Opéra accordé le 28 janvier 1700 et cédé le 27 mars à Leguay et Ennemond Gautier ; ce privilège comprenait la ville d'Arles (Vallas, *Siècle mus. Lyon*, p. 58) ;

2° Celle qui, pendant la campagne 1772-73, joue *Britannicus*, *Tancrède*, *Le Comte de Warwick*, avec le concours de Lekain (J.-J. Ollivier, *Lekain*, p. 244 sq.) ;

3° La troupe Nicetty, de Montpellier, qui était à Arles le 22 septembre 1776 (d'après une pièce des Archives de la Comédie-Française) ;

4° Celle de Fabre d'Églantine, qui demande de Nîmes, le 5 décembre 1785, l'autorisation de venir jouer la tragédie et l'opéra (P. Clauzel, *Réun. Soc. Beaux-Arts*, 1903, p. 189).

AUCH. — Possédait, au témoignage de Lekain (Bib. Nat. Mss. F. fr. 12.535, p. 30) « un théâtre charmant », construit sur la Grand'Place par l'intendant d'Étigny (mort le 4 août 1767). Existe-t-il quelques documents concernant cet édifice et son usage?

AUXERRE. — Le mandement du 17 décembre 1740 reproche aux fidèles « la passion pour les spectacles », et consacre deux pages entières à les condamner ; celui du 10 février 1749 se plaint du grand nombre « d'apologistes des spectacles... dans l'un et l'autre sexe ». Pourrait-on signaler des passages de troupes comiques à Auxerre un peu avant ces dates?

— Entre le 3 avril et le 15 novembre 1754, il y eut des comédiens à Auxerre, et ils affichèrent leur spectacle sur la porte de la cathédrale. Serait-il possible de retrouver une trace de ce scandale, auquel fait allusion un mandement du Chapitre, le siège vacant? Ce mandement rappelle, mais sans donner de date, que, précédemment, il avait « refusé de faire une procession générale jusqu'à ce que le théâtre fut *(sic)* renversé et les comédiens chassés ». Aurait-on quelques renseignements sur cette affaire?

— Le 8 mai 1787, Collot d'Herbois écrit à « Monsieur de Saint-Amand, directeur du spectacle d'Auxerre » (Rolle, *Revue du Lyonnais*, juillet-décembre 1859, p. 371) ; il suppose que la troupe Saint-Amand est une troupe d'enfants. Pourrait-on retrouver sa trace dans les registres de police ou autres?

BAGNÈRES-DE-LUCHON. — Les Archives municipales de Brest possèdent, dans les papiers de M^me^ Dorbigny, ex-directrice de Bayonne, un reçu de 30 livres, signé Jacques Reveil, pour cinq représentations à Bagnères, et daté du 20 septembre 1779.

— Plusieurs comédiens firent des dettes qu'ils ne purent régler au départ ; ils se nommaient : Beauménil, Morlincourt, Verdier, Romainville, Vaudemont, Parisien, Pommier, Drouville, Ferdinant, André, Lefèvre, Bouvard, Armaingaud, Lafleur (probablement Federici, dit —, machiniste), Monde, Triolet, et la directrice elle-même, M^me^ Dorbigny, qui devait 112 livres. Un arrangement fut conclu avec les créanciers en octobre 1779, au début sans doute, et certainement avant le 18.

— Cette piste serait d'autant plus intéressante à suivre que le M^al^ de Richelieu et M^me^ de Pompadour avaient mis cette station à la mode : il est probable que les représentations y furent assez fréquentes.

BAYEUX. — Le 4 mai 1777, Feiche, régisseur d'une troupe de « comédiens en société », joue au Mans ; il déclare venir de Bayeux (R. Deschamps la Rivière, *Th. au Mans*, p. 53). Cette formation de sociétés d'acteurs est généralement la suite de la déconfiture d'un directeur ; raison de plus pour espérer qu'on pourrait retrouver (peut-être sous un autre nom) la troupe en question à Bayeux.

(A suivre.)

IMPRIMERIE A. BONTEMPS, LIMOGES

Publications de l'Institut d'études françaises

de l'Université Columbia à New-York

dirigées par M. le Prof. G. L. van Roosbroeck

EN VENTE A LA

LIBRAIRIE E. DROZ

25, rue de Tournon, PARIS (VI[e])

Ouvrages se rapportant à l'histoire du théâtre

G.-L. Van Roosbroek. *The Genesis of Corneille's « Melite »*. 25 fr.
B. Matulka. *The Cid as a Courtly Hero: From the Amadis to Corneille*. 22 fr.
B. Lévy. *The Unpublished Plays of Carolet: A New Chapter on the Theatre de la Foire*. 50 fr.
E. H. Polinger. *Pierre Charles Roy, Playwright and Satirist* (1683-1764). 50 fr.
V. B. Grannis. *A Study of Dramatic Parody in Eighteenth Century France*. 75 fr.
G. L. Van Roosbroek. *Bibliography of 18th Century Dramatic Parody*. 13 fr.
A. Tacuzzi. *Favart's European Vogue and the Diffusion on the Opera-Comique*. 70 fr.
L. Skinner. *Collin d'Harleville Dramatist*. 50 fr.

Editions de textes rares ou inédits

Scudéry. *La Mort de César*, avec introduction par H.-L. Cook. 25 fr.
— *Le Prince Déguisé*, avec introd. par B. Matulka. 25 fr.
Claude Billard. *Gaston de Foix*, tragédie, avec introduction par E. H. Polinger. 25 fr.
Saint-Évremond. *La Comédie des Académistes*, texte du ms. de 1638, avec introduction par G. L. Van Roosbroek. 25 fr.
Alzirette, parodie inédite d'*Alzire*, par G. L. Van Roosbroek. 25 fr.
L'Empirique, parodie inédite de *Mahomet*, par G. L. Van Roosbroek. 25 fr.
Polichinelle, Comte de Paonfier, parodie inédite du *Glorieux*, par G. L. Van Roosbroek et A. Constans. 25 fr.

En préparation

G. L. Van Roosbroek. *Studies on Corneille*, 2 vol.
Scudéry. *Axiane*, tragi-comédie en prose (1644), avec introduction par F. W. Lindsay.
B. Lévy. *A Precursor of « Figaro »: L'Intrigue inutile* (1736).
B. Lévy. *A Prototype of Favart: « L'Amour Paysan » by Carolet* (1737).
A. P. Moore. *Casimir Delavigne, Dramatist*. (1793-1843).

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DES HISTORIENS DU THÉATRE

TOME I

S. WILMA HOLSBOER

Docteur de l'Université de Paris

L'Histoire de la mise en scène dans le théâtre français de 1600 à 1657

In-8, 330 pages, 32 planches hors-texte. . . . 50 francs

Pour les membres de la Société. . . . . 40 francs

LES SALLES, LA LOCATION
LES THÉORIES DRAMATIQUES, LE DÉCOR
LES MACHINES, LES ACTEURS
LE COSTUME, L'ORGANISATION, LE PUBLIC

En préparation dans la même collection :

TOME II

K. LOUKOWITCH. **L'Evolution de la Tragédie religieuse au XVII^e siècle,** in-8, 400 pages.

TOME III

M. FUCHS. **La vie théâtrale des provinces françaises au XVIII^e siècle** (1^re partie).

LIBRAIRIE E. DROZ, 25, RUE DE TOURNON, PARIS (VI^e)

IMP. BONTEMPS, LIMOGES